Tarifs d'affiliations de Judo Québec & Judo Canada 2023-2024

Judo et Judo-Jujutsu

Division d'âge *		Nés en	Tarif d'affiliation pour 2023-2024	
	U5: Moins de 5 ans	2020 ou après	35 \$	
Mini-poussin	U8: Moins de 8 ans	2017, 2018 ou 2019	42 \$	
Poussin	U10 : Moins de 10 ans (8 et 9 ans)	2015 ou 2016	43 \$	
Benjamin	U12 : Moins de 12 ans (10 et 11 ans)	2013 ou 2014	73 \$	
Minime	U14 : Moins de 14 ans (12 et 13 ans)	2011 ou 2012	73 \$	
Juvénile	U16 : Moins de 16 ans (14 et 15 ans)	2009 ou 2010	99 \$	
Cadet	U18 : Moins de 18 ans (16 et 17 ans)	2007 ou 2008	99 \$	
Junior	U21 : Moins de 21 ans (18, 19 et 20	2004, 2005 ou 2006	99\$	
	ans)			
Senior	21 à 64 ans	2003 à 1960	99 \$	
	65 ans et plus	1959 ou avant	15 \$	
Ceintures noires				
Cadet	U18 : Moins de 18 ans (16 et 17 ans)	2007 ou 2008	111 \$	
Junior	U21 : Moins de 21 ans (18, 19 et 20 ans)	2004, 2005 ou 2006	111 \$	
Senior	21 à 64 ans	2003 à 1960	111 \$	
	65 ans et plus	1959 ou avant	15 \$	

^{*}Notez que la division d'âge du membre est établie selon l'année civile se terminant au 31 décembre 2024 et non à la date d'anniversaire du membre.

Affiliations particulières				
Nom	Description	Durée de l'affiliation	Tarifs d'affiliation	
Club	Frais d'enregistrement de dojo. Inclus l'assurance responsabilité civile.	Du 1 ^{er} septembre au 31 août	285 \$	
Introduction*	Participants de programmes destinés à des communautés spécifiques	15 semaines de cours seulement*	20 \$	
Programmes* associés reconnus	Participants aux programmes d'autodéfense	Du 1 ^{er} septembre au 31 août	20 \$	
Parascolaire**	Seulement niveau garderie, primaire et secondaire. Exceptionnellement pour les étudiants en technique policière au Cegep. Les cours de judo ont lieu entre ou immédiatement après les cours d'école, jusqu'à la ceinture orange	Année scolaire	13\$	
Scolaire**	Seulement niveau garderie, primaire et secondaire. Exceptionnellement pour les étudiants en technique policière au Cegep. Les cours de judo ont lieu <u>pendant</u> les cours d'école, jusqu'à la ceinture orange.	Année scolaire	10\$	

- * Lettre officielle obligatoire qui détaille le programme d'initiation avec la communauté spécifique ou d'autodéfense. L'entraineur doit être certifié dans le programme d'autodéfense de Judo Canada pour bénéficier du tarif de programme reconnu.
- ** Lettre d'attestation exigée par le milieu scolaire et/ou le programme.
- Date limite d'affiliations : 15 octobre (session automne), 15 février (session hiver).
- ➢ Il est possible d'affilier en tout temps des nouveaux membres qui arrivent en cours de session. Judo Québec se réserve le droit de charger des frais supplémentaires de 10 \$ s'il y a un délai de plus de six (6) semaines entre le début de la pratique du judo du membre et son affiliation à Judo Québec.